

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 086/PRG/85

- O R D O N N A N C E -

RECTIFIANT ORDONNANCE N° 329 DU 18/12/1984

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;
- VU la Proclamation de la 2^e République ;
- VU l'Ordonnance n° 009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant les Lois et Règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;
- VU l'Ordonnance n° 329/PRG/84 du 18 Décembre portant réorganisation du Gouvernement de la 2^e République ;

O R D O N N E

ARTICLE 1ER : L'Article premier de l'Ordonnance n° 329 du 18 Décembre 1984 est rectifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

Ministre de la Santé Publique : Docteur Mamadou Kaba BAH,

L I R E

MINISTRE de la Santé Publique et de la Population :
Docteur Mamadou Kaba BAH.

.... /

LE RESTE SANS CHANGEMENT -

ARTICLE 2/ - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

Conakry, le 6 Avril 1985



COLONEL LANSANA CONTE